



La Maison de l'Emploi à Nantes :

Fichage, contrôle et exploitation dans les métiers en tension

« Mettre en accord les compétences des habitants et les besoins manifestés par les entreprises ». Ces propos tenus par Romain Mothes, directeur de la Maison de l'Emploi de Nantes, instaurée par la loi Borloo et initiée par Nantes Métropole, faisaient suite à l'ouverture d'un premier « espace de proximité » le 10 avril aux Dervallières, avec signature à la clef d'un partenariat avec Veolia Environnement, le Groupement d'employeurs pour l'insertion du BTP 44 et la Fédération des maraîchers nantais.

Aujourd'hui, lundi 26 juin, nous, chômeur-e-s, précaires, étudiant-e-s, salarié-e-s, nous nous sommes invité-e-s, sans carton, à l'inauguration d'un second « espace de proximité » réunissant Nantes Métropole et ses partenaires publics et privés (Etat, Région, Département, ANPE, Assedic, Mission locale, Plan local pour l'emploi), situé au 9 rue Augustin Fresnel, quartier Nantes Est, en présence de Messieurs JM Ayrault, Alain Robert, Michèle Meunier, le sous-préfet et de bien d'autres.

Patrick Rimbert, vice-président de Nantes Métropole et président de la Maison de l'Emploi se targue également de vouloir « anticiper les besoins et de favoriser la formation en fonction des demandes ». De quoi s'agit-il ? Certainement pas de nos besoins, de nos demandes, ni de formations adaptées à nos désirs d'emploi : en effet, hors secteurs sous tensions (bâtiment, restauration, nettoyage), les formations sont limitées à quatre mois par l'ANPE. Et pour cause, la convention tripartite Etat-ANPE-Unedic (détaillée ci-dessous) prévoit que les formations devront principalement répondre aux besoins des bassins d'emploi (traduire "les volontés patronales"), et qu'elles ne pourront, dans ce cadre et sous peine de sanctions, être refusées. Alors quand Monsieur Rimbert poursuit en parlant de « permettre aux chômeurs, aux salariés qui le souhaitent de changer d'emploi », on comprend qu'il se paye de mots.

Guichet unique, fichage et outils de contrôle. Chômeur-e, on va te soigner !

D'ici fin 2006, au moins un guichet unique regroupant les services de l'ANPE et de l'Unedic, sera opérationnel dans chaque région, avec pour objectif d'expédier les inscriptions et les entretiens professionnels au cours de la même journée. L'ASSEDIC, organisme payeur dont ce n'est pas le métier, « diagnostiquera la distance à l'emploi » du chômeur au moment de son inscription, ensuite affiné par l'ANPE lors du premier entretien professionnel qui établira alors le « profil » du chômeur et les prescriptions nécessaires à son retour à l'emploi. A compter du quatrième mois d'inscription, un Suivi Mensuel Personnalisé sera rendu obligatoire avec un agent gérant à lui seul un « portefeuille » pouvant aller jusqu'à 140 chômeur-e-s. Cette fréquence pourra même être accrue si la situation le justifie. Et pour proposer quoi de plus ? Face au manque de moyens, les agents eux-mêmes se posent la question !

Comme si ça ne suffisait pas, des associations d'insertion, entreprises de travail temporaire et fédérations professionnelles seront simultanément présentes et proposeront notamment des bilans de compétences approfondis. Ces prestations, instaurées par le Pare en 2001, visent aussi avant tout à orienter le demandeur-e d'emploi vers un métier non choisi en lui montrant qu'il/elle a tout à fait les compétences requises pour faire manœuvre ou femme de ménage. Contrairement au bilan de compétences classique, le résultat de la prestation n'est pas confidentiel et sera transmis à l'ANPE qui aura ainsi toujours plus d'arguments nécessaires à la radiation des récalcitrant-e-s.

Le dossier unique résultant de toutes ces mesures coercitives sera disponible sur un portail commun avec accès direct à tous, avant la mise en place d'un véritable système commun que devra définir un « groupement d'intérêt économique » qui sera créé à cet effet le 1er juillet. La boucle est bouclée !

.../...

Outre le fait qu'il n'y aurait que quelques 200 000 emplois non pourvus et plusieurs millions de chômeur-e-s, la politique menée par des départements de droite comme de gauche va toujours dans le sens des emplois précaires, de courte durée souvent, mal payés pour beaucoup et toujours plus pénibles. Patrick Mareschal, Président du CG44, que nous avons interpellé le 2 juin à la MCLA lors d'une réunion intitulée « *L'accompagnement peut-il se faire sans contrainte ?* », a signé en 2005 une convention d'objectifs avec l'Etat dans laquelle il s'engage à faire signer 2000 Contrats d'Avenir à des allocataires du RMI d'ici fin 2006, payés maximum 747 € nets, et où il se dit favorable à la mise en place de CI RMA (le patron se retrouve tuteur du chômeur-e) afin de « *confirmer les compétences* ».

Il y en aura pour tout le monde et les miettes pour nous autres !

Alors que les chômeur-e-s ont des difficultés à se loger, à se soigner, à se déplacer, à payer leur factures d'électricité, à bien manger, le retour à l'emploi se réduit à la seule insertion professionnelle contrainte, puisque les formations désirées sont de plus en plus inaccessibles et les contrats précaires imposés dans des secteurs non choisis. **Nous sommes ainsi livré-e-s en pâture à des entreprises d'exploitants par un Service Public d'Emploi au même intérêt commun : le coût que nous représentons et le profit qu'ils pourront en tirer !**

AC ! Nantes se bat pour le libre choix de sa formation et de son emploi, pour un revenu minimum pour toutes et tous, avec ou sans emploi, avec ou sans papier, au montant minimum égal au SMIC et pour l'accès inconditionnel de tous à nos besoins fondamentaux : logement, énergie, transports, culture...